



## COMPTE RENDU du Conseil de la classe de 4<sup>ème</sup> 2

Date            lundi 7 mars 2016 à 17h15

Nom de l'établissement :    **Collège Armorin**

---

**CONSEIL DE CLASSE DU 2<sup>ème</sup> TRIMESTRE**    Présidé par Mme QUIOC

**Professeurs présents** : Professeur principal : Mme CLUZEAU

Mme PURNADA, Mme COLSON, Mr GIFFON, Mr ROCHE, Mr BARADEL

**Elèves délégués présents** : PERRET, BES

---

### **REMARQUES D'ORDRE GENERAL FORMULEES SUR LA CLASSE PAR :**

- **Le PROFESSEUR PRINCIPAL : Mme CLUZEAU** : Niveau correct mais très hétérogène et l'attitude s'améliore. Les élèves sont dynamiques et on note une bonne participation. Un bémol, manque de concentration et le travail à la maison n'est pas toujours fait. A peu près 50% des élèves manquent de sérieux et/ou de travail personnel. La classe est agréable mais a besoin d'être canalisée. Problème pour 5 élèves en grande difficulté et 2 élèves souvent absents. Il y a un grand écart entre ceux qui sont en difficulté et qui fournissent peu de travail, et ceux qui travaillent et ont de bons résultats.
- **Les ELEVES DELEGUES** : RAS - Information donnée : le remboursement des chèques pour VULCANIA sera fait.
- **L'EQUIPE ENSEIGNANTE** : les appréciations des professeurs sur la classe seront jointes aux bulletins
- **PARENTS DELEGUES** : Les parents remarquent qu'il y a toujours beaucoup d'absences de professeurs. Réponse de Mme QUIOC : les enseignants sont absents pour maladies quelquefois mais aussi pour de multiples raisons : sortie scolaire, formation mais aussi réunions pour la réforme du collège.
- **Mme QUIOC** : Information : le redoublement n'existe plus mais une famille pourra demander un maintien pour cause de rupture scolaire. L'établissement examinera ensuite les demandes en commission pour avis favorable ou non.

Le conseil de classe a prononcé 6 félicitations, 1 compliment, 2 encouragements, 2 avertissements travail et 2 avertissements travail/comportement

**PARENTS-DELEGUES** : présent : Mr VERNET (FCPE)

*NOTA : Les appréciations personnelles sur chaque enfant demeurent confidentielles et ne peuvent en aucun cas figurer sur le compte rendu.  
Ces renseignements seront communiqués uniquement aux parents concernés et à leur demande.*